

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :14

Excusés :4

Absent :1

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 11 OCTOBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 02/10/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Monsieur DAUNES Michel (*pouvoir à Monsieur SPEQUES Wilfrid*),
Monsieur ALMEIDA Filipe (*pouvoir à Madame BONA Aurélia*),
Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur LAZARTIGUES Cyril.

Secrétaire de séance : Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien.

DEL: 34/2023

Objet : Dépenses énergétiques communales 2023 – Demande de soutien économique à Albret Communauté

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

-VU la Délibération du Conseil Communautaire d'Albret Communauté 64/2023 du 28/06/2023 relative au soutien financier d'Albret Communauté envers les communes de l'intercommunalité pour les aider à faire face à la forte augmentation des dépenses énergétiques suite à la crise de 2022.

Madame la Maire précise que cette aide viendra en déduction des aides versées par l'Etat, à l'instar du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité 2023.

Il conviendra pour la collectivité d'établir un relevé précis des consommations, des factures et des aides de l'Etat à transmettre à Albret Communauté.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE

► **SOLLICITER** auprès d'Albret Communauté le soutien économique pour les dépenses énergétiques 2023 de la commune de Barbaste.

► **MANDATER** Madame la Maire pour transmettre les pièces justificatives nécessaires à Albret Communauté.

Le Secrétaire de séance, Fabien MURILLO-RUIZ

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme